



COMMUNE DE VAUXBUIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil municipal du 13 avril 2023

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu compléter les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2313-1, en précisant que : ***“Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.”***
- La présentation qui suit répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune : www.vauxbujin.fr
- Elle sera jointe en **annexe à la délibération n°DCM. 2023/12 du 13 avril 2023.**

FAITS MARQUANTS 2022

- Un contexte international qui crée une **forte poussée inflationniste, particulièrement sur le prix des énergies** et qui impacte le coût de fonctionnement des services ;
- Une nouvelle contribution de la commune au **redressement des finances publiques** ;
- Une **revalorisation du point d'indice de la fonction publique** de + 3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Une hausse des valeurs locatives : + 3,4% (pour rappel + 0,2% en 2021), mais une **stabilité de la part communale dans l'imposition locale** pour la 11^e année consécutive ;
- Une **stabilité des subventions** aux associations et au CCAS ;
- Une **revalorisation modérée des tarifs** des prestations et services municipaux.

Résultats budgétaires de l'exercice 2022

(du 01/01/2022 au 31/12/2022)

	Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	<u>487 869,04 €</u>	<u>502 390,81 €</u>	-14 521,77 €
INVESTISSEMENT	<u>29 814,72 €</u>	<u>8 160,35 €</u>	21 654,37 €
TOTAL	517 683,76 €	510 551,16 €	7 132,60 €

Résultats de clôture au 31/12/2022

(avec excédents antérieurs reportés)

	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2021 reporté	Résultat clôture 2022
FONCTIONNEMENT	-14 521,77 €	366 922,23 €	352 400,46 €
INVESTISSEMENT	21 654,37 €	438 161,57 €	459 815,94 €
TOTAL	7 132,60 €	805 083,80 €	812 216,40 €

Résultats cumulé 2022

(avec restes à réaliser)

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de clôture 2022	352 400,46	459 815,94	812 216,40
RAR Recettes	0,00	13 695,75	13 695,75
RAR Dépenses	0,00	72 476,00	72 476,00
Balances des restes à réaliser	0,00	-58 780,25	-58 780,25
RÉSULTAT CUMULÉ 2022	352 400,46	401 035,69	753 436,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitres	CA 2021 (pour mémoire)	CA 2022	Écart 2022/2021
013 - Atténuations de charges	4 006,45	103,10 €	-3,9 K€
70 - Produits des services, domaine et ventes div.	37 587,96	39 575,86 €	+2 K€
73 - Impôts et taxes	345 209,47	358 566,32 €	<u>+13,4 K€</u>
74 - Dotations, subventions et participations	88 502,23	73 159,42 €	<u>-15,3 K€</u>
75 - Autres produits de gestion courante	14 785,97	16 165,20 €	+1,4 K€
76 - Produits financiers	4,80	4,50 €	=
77 - Produits exceptionnels	4 412,27	294,64 €	<u>-4,1 K€</u>
Total recettes réelles	494 509,15	487 869,04 €	-6,6 K€
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	2 498,64	0,00 €	-2,5 K€
Total recettes d'ordre	2 498,64	0,00 €	-2,5 K€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	497 007,79	487 869,04 €	-9,1 K€

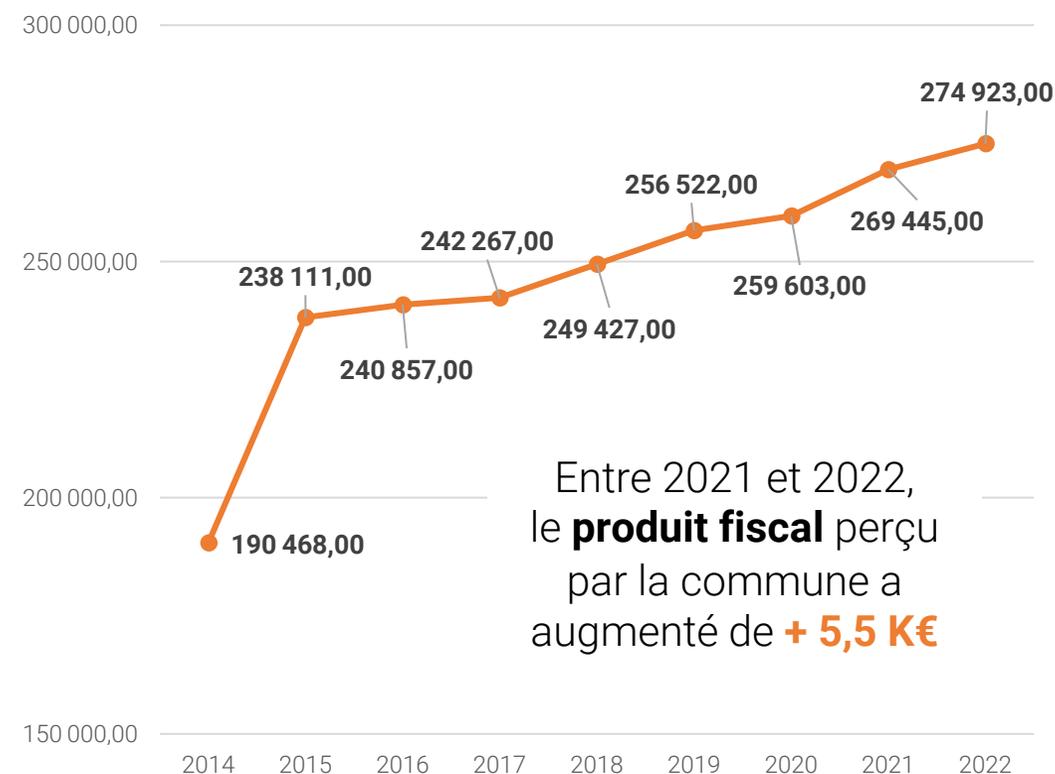
→ Le **produit fiscal perçu en 2022** au titre des taxes foncières et de la compensation liée à la perte de la taxe d'habitation (compte 73111) s'élève à **274 923,00 €**.

→ **La part communale dans l'imposition locale n'a pas augmenté depuis 2011.**

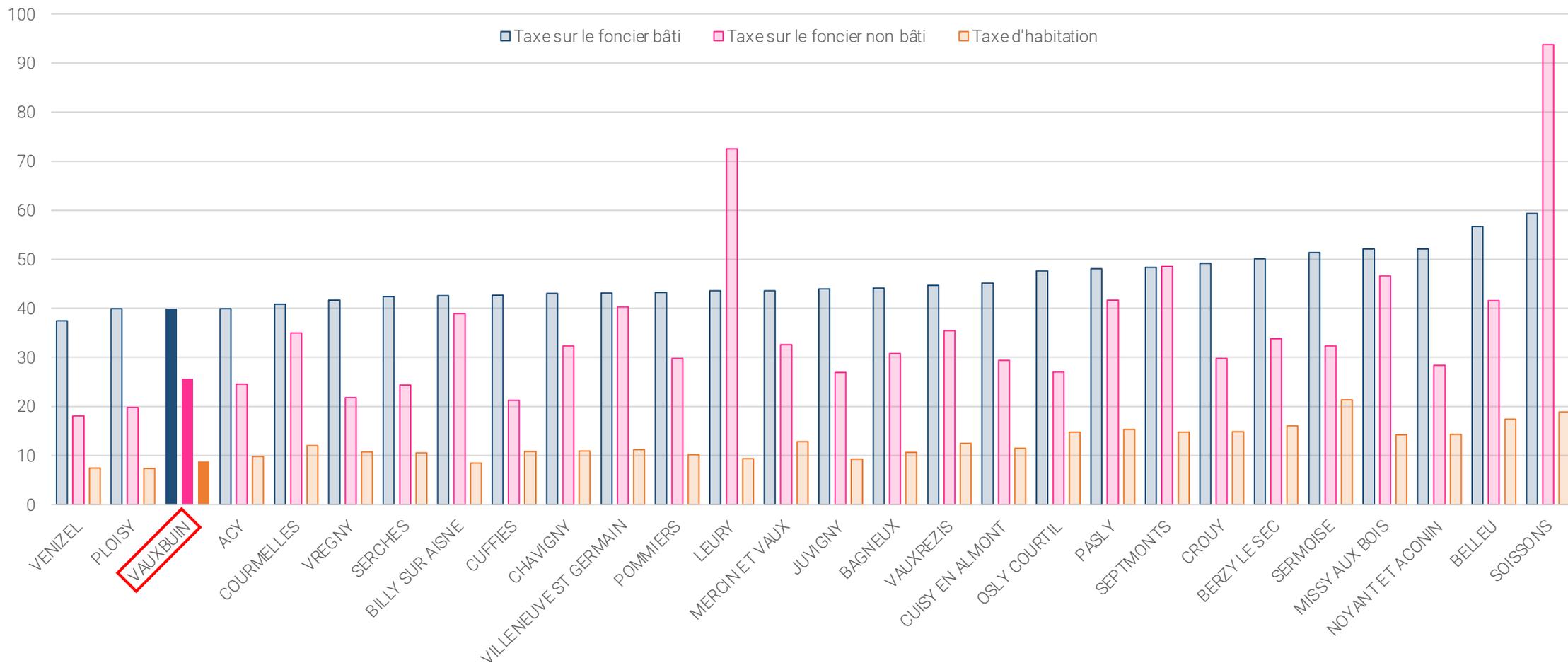
→ Malgré ce gel de la part communale, les recettes liées aux 3 taxes locales ont augmenté de **+ 84,5 K€** entre 2014 et 2022 :

- **élargissement de l'assiette taxable** (construction du parc commercial et des pavillons clos Gilonet et route de Courmelles) ;
- **revalorisation annuelle des bases locatives.**

Évolution du produit fiscal perçu par la commune entre 2014 et 2022



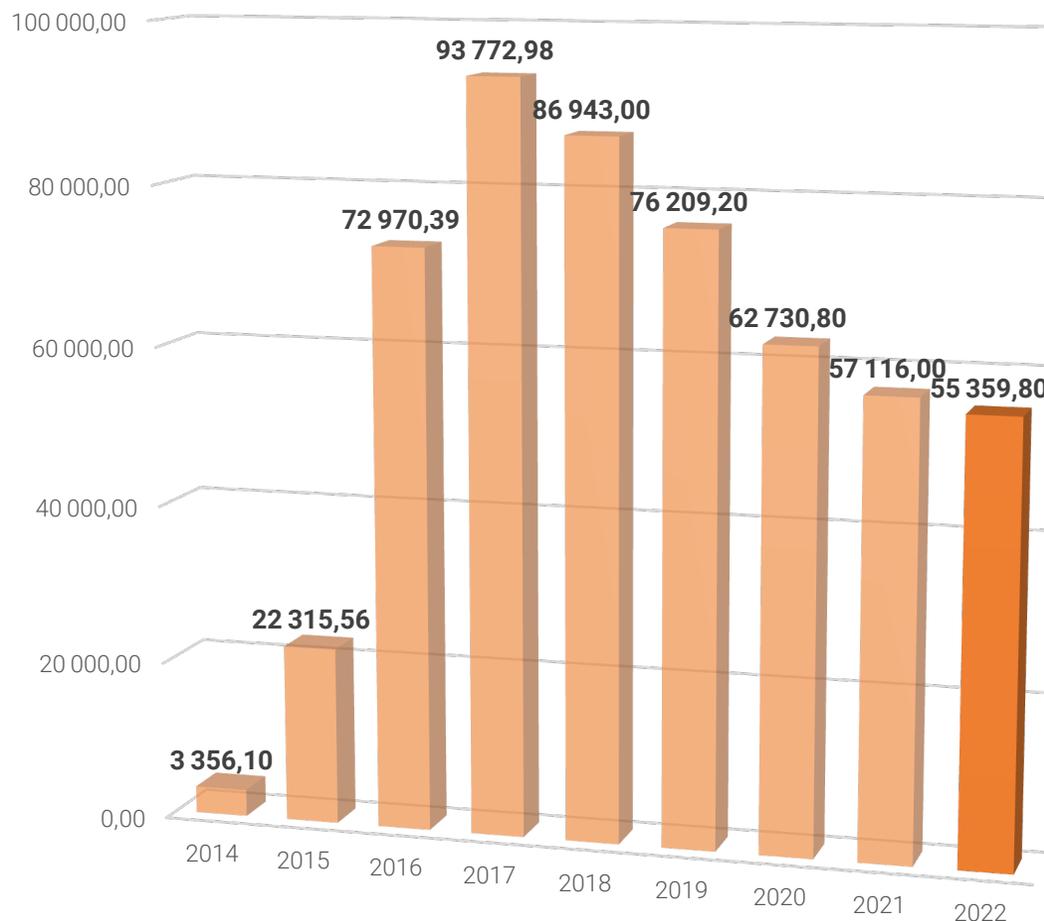
Taux de la part communale dans les 3 taxes d'imposition locale dans chaque commune membre de GrandSoissons Agglomération en 2021 (en %)



ZOOM SUR... la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

- Les recettes liées à la TLPE au titre de la taxation 2022 se sont élevées à **55 359,80 €** (plateau ?) contre 57 116,00 € en 2021 (-3%) ;
- Coût de la mission d'assistance pour le recouvrement de la TLPE avec le cabinet GoPub : **4,2 K€/an** sur la période 2022-2024.

Évolution des recettes liées à la TLPE entre 2014 et 2022



74 Dotations, subventions et participations

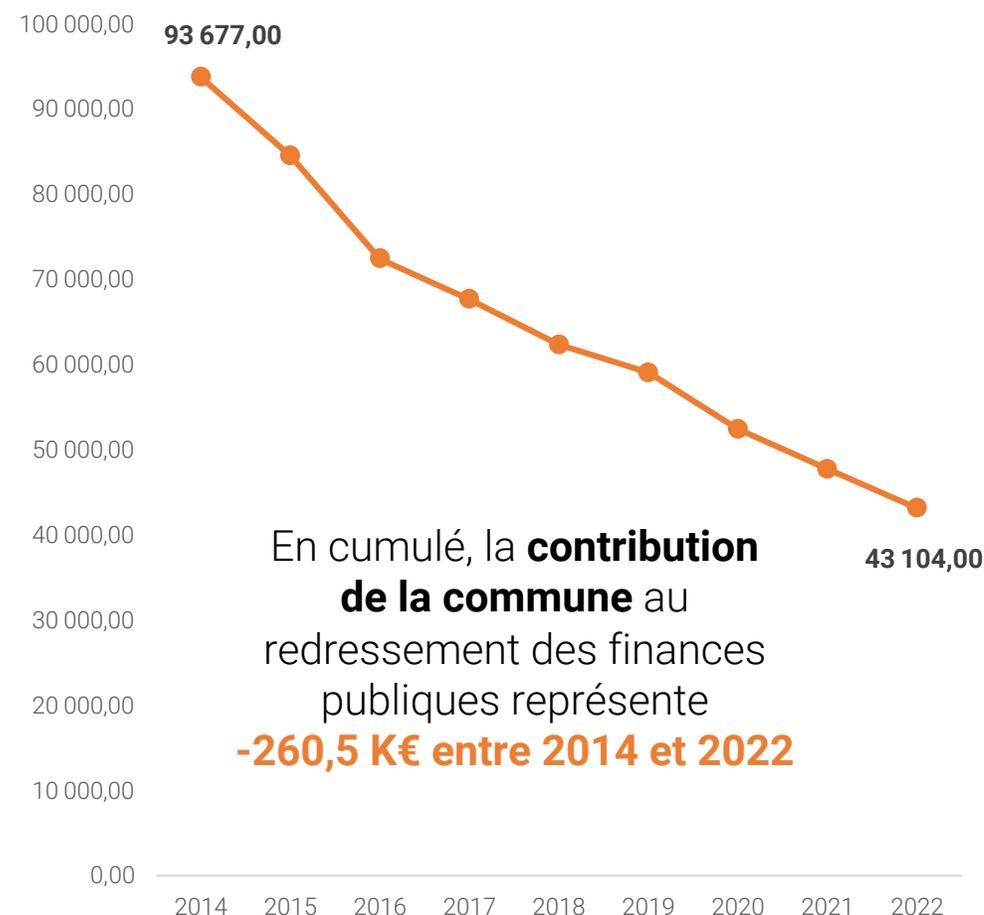
→ Nouvelle **baisse de la dotation forfaitaire** de l'État aux communes, qui s'établit à **43,1 K€** en 2022 (**-4,6 K€** par rapport à 2021)

→ Compte 7488 – Autres attributions et participations : **-1,8 K€** au global. À noter :

- Soutien de l'État au titre du « **filet de sécurité** » pour compenser certaines hausses de dépenses subies en 2022 : **4,4 K€** (30% d'acompte, solde en 2023)
- Solde lié au **mécanisme de garantie des recettes fiscales** dans le contexte de la pandémie de Covid-19 : **4,6 K€**

→ La compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation est désormais inscrite au chapitre 73 : **-9 K€**

Évolution du montant de la dotation forfaitaire entre 2014 et 2022



77 Produits exceptionnels

→ Produits exceptionnels 2021 (4,4 K€) :

- Avoir contrat assurance SMACL : **3,8 K€**
- Remboursement double paiement cotisation 2020 à l'ADICA : **0,3 K€**
- Vente d'un four électrique : **0,3 K€**

→ Produits exceptionnels 2022 (0,3 K€) :

- Remboursement suite à double paiement de factures
- Excédent sur titre de recettes de 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



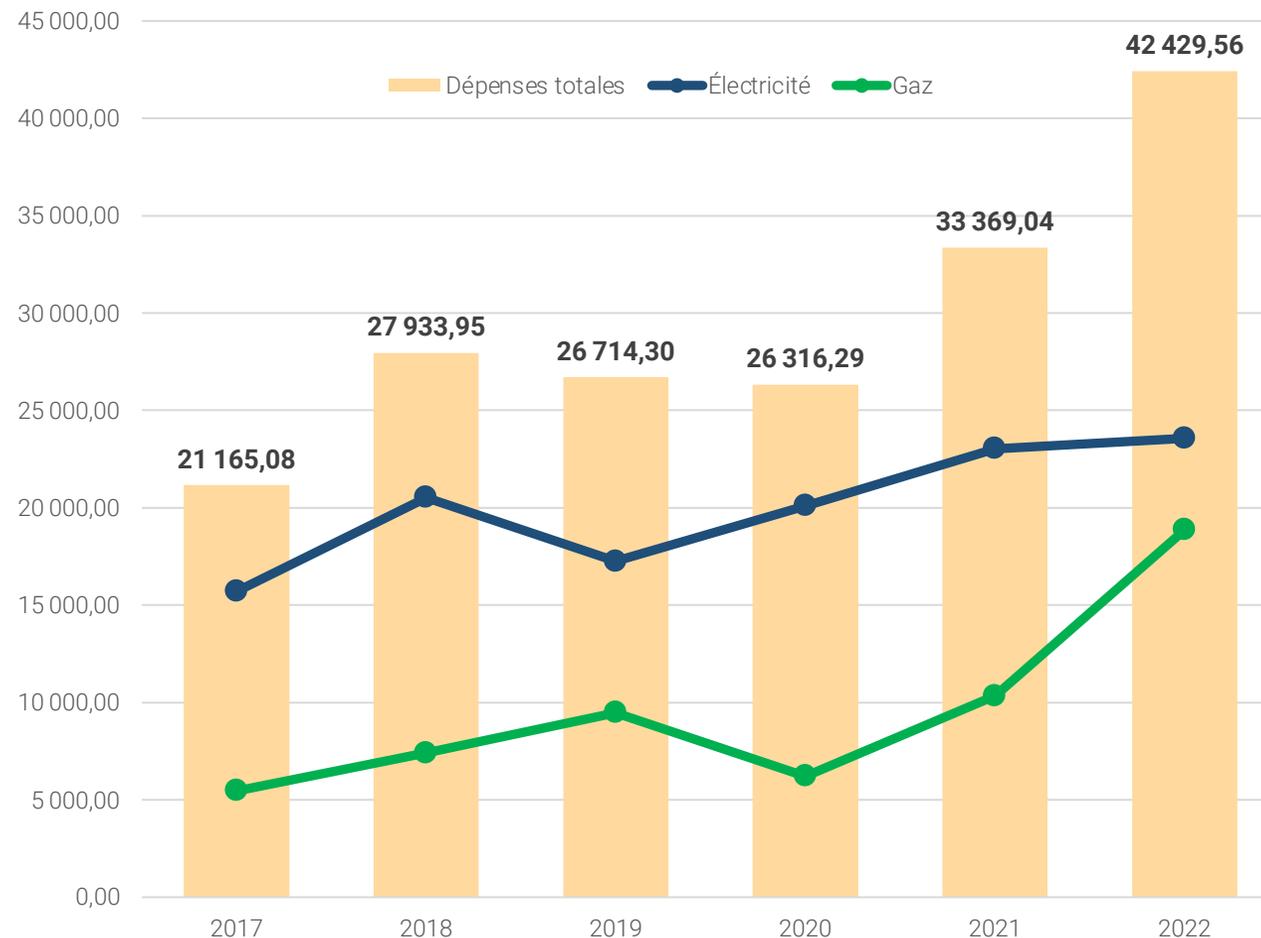
Chapitres	CA 2021 (pour mémoire)	CA 2022	Écart 2022/2021
011 - Charges à caractère général	163 523,10	189 925,09 €	+26,4 K€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	195 336,13	203 855,20 €	+8,5 K€
014 - Atténuations de produits	4 790,00	4 293,00 €	-0,5 K€
65 - Autres charges de gestion courante	97 747,81	96 149,02 €	-1,6 K€
66 – Charges financières	0,04	-	
67 - Charges exceptionnelles	620,15	168,50 €	-0,4 K€
Total dépenses réelles	462 017,23	494 390,81 €	32,4 K€
042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	10 372,08	8 000,00 €	-2,4 K€
Total dépenses d'ordre	10 372,08	8 000,00 €	-2,4 K€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	472 389,31	502 390,81 €	30 K€

ZOOM sur... les dépenses d'énergie

→ Entre 2021 et 2022, les dépenses pour le gaz et l'électricité ont augmenté de **+ 9 K€**, passant de 33,4 K€ à 42,4 K€ :

- une facture de **23,6 K€ pour l'électricité** (éclairage public et fonctionnement des bâtiments municipaux) ;
- une facture de **18,8 K€ pour le gaz** (chauffage des bâtiments, principalement l'école).

Évolution des dépenses d'énergie entre 2017 et 2022



À l'exception de 2023, montants du compte 60612 constatés aux comptes administratifs

→ En 2022, **le contexte inflationniste a également impacté à la hausse :**

- les dépenses de carburants : **+ 0,6 K€**
- les dépenses d'entretien : **+ 3,3 K€**
- les dépenses d'alimentation (cantine) : **+ 1,8 K€**

→ Achat de 400 exemplaires du livre « Histoires de Vauxbuijn » : **8 K€**

→ Frais liés au contentieux voie sud : **3,6 K€**

→ Manifestation « Vauxbuijn s'amuse » : **2 K€** (animations musicales et théâtrales, restauration, frais divers)

→ Divers : nombreuses **interventions SICAE, abattage d'arbres** dangereux, **location de matériel** d'outillage suite au cambriolage de l'atelier, travaux au niveau du **stockage des conteneurs à déchets** de la salle polyvalente, **rebouchage nids de poule**, etc.

→ Évolution de **+ 4,4%** des charges de personnel, correspondant principalement :

- au **Glissement Vieillesse Technicité** (+ 2,5%),
- à la **revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique** de + 3,5% au 1^{er} juillet 2022,
- à la **revalorisation du traitement minimum dans la fonction publique** de + 0,9 % au 1^{er} janvier 2022 et de + 2,65 % au 1^{er} mai 2022, pour tenir compte de la hausse du salaire minimum de croissance (Smic).

→ Les charges de personnel représentent **41,2% des dépenses réelles de fonctionnement** de la collectivité.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2022

GRADE OU EMPLOI	CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES PRÉVUS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents contractuels	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				1			1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIÈRE TECHNIQUE				6			6
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint technique	C	1	3	4	0	4	4
TOTAL GÉNÉRAL		3	4	7	3	4	7

65 Autres charges de gestion courante

→ En baisse :

- Nombre d'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables (recettes liées à la TLPE non recouvrées suite à des liquidations judiciaires d'entreprises, principalement) : **-1,9 K€**
- Paiement en 2022 de la seule cotisation 2022 de la commune au dispositif « **Aisne Partenariat Voirie** » porté par le Conseil départemental de l'Aisne : **5,4 K€**. Rappel : en 2021, paiement des cotisations 2020 et 2021 pour 9,3 K€ (-3,9 K€)

→ En hausse :

- Contribution de la commune au SDIS : **+2 K€** (à compter du 1^{er} janvier 2023, les éventuelles hausses seront absorbées par GrandSoissons Agglomération)
- Nouvelle dépense : facturation du service « Autorisations Droit des Sols » porté par GSA (instruction des permis de construire et déclarations préalables) : **1,5 K€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Article	Nature de la recette	Montant
10222	FCTVA 2022	12 837,00 €
1341	DETR 2018 reprise de concessions (30% acompte)	2 959,99 €
1342	Amendes de police aménagements sécurité rte de Courmelles	6 017,73 €
	Total recettes réelles	21 814,72 €
2804182	Amortissement des biens (enfouissement réseaux, EP)	8 000,00 €
	Total recettes d'ordre	8 000,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 814,72 €

→ Le CA 2022 fait état de **restes à réaliser en recettes d'investissement**, en l'occurrence : solde de la subvention DETR pour la reprise des concessions au cimetière, subvention API pour les aménagements de sécurité route de Courmelles et solde DETR pour les travaux de restauration de la balustrade de l'église, pour un montant total de **13 695,75 €**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Article	Nature de la dépense	Montant
21312	Renouvellement du dispositif « Alerte attentat » à l'école	864,00 €
2151	Travaux de traitement de la source rue de la mairie	4 638,00 €
21578	Achat d'une débroussailleuse	684,00 €
21578	Achat des panneaux signalant l'extinction de l'éclairage public	190,80 €
21578	Acquisition d'un souffleur à dos	773,10 €
2183	Achat de 2 tables et 2 vitrines pour l'école	1 010,45 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 160,35 €

➔ Le CA 2022 fait état de **restes à réaliser en dépenses d'investissement**, en l'occurrence : reprise des concessions au cimetière, aménagements de sécurité route de Courmelles et travaux de restauration de la balustrade de l'église, pour un montant total de dépenses de **72 476,00 €**.

État de la dette au 31 décembre 2022

→ L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de : **0 €**.

Principaux ratios financiers

#1

→ Les comptes des collectivités sont analysés à travers quatre principaux thèmes : **les dépenses, les recettes, le financement des investissements complété des principaux ratios de dette et de trésorerie**. Au 31 décembre 2022, les principaux ratios financiers de la commune de Vauxbuin sont les suivants :

	Ratio	CA 2022	Moyenne de la strate en 2021
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	612	641
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	340	348
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	604	812
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	10	286
Ratio 5	Dette / population	0	596
Ratio 6	DGF / population	53	155
Ratio 7	Dépenses de personnel / DRF	41,2	44,7
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant (DRF + rembt. de dette) / RRF	101,3	88,2
Ratio 10	Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut / RRF	1,67	35,2
Ratio 11	Taux d'endettement : Dette / RRF	0	73,4

Principaux ratios financiers

#2

Au 1^{er} janvier 2022, la population légale millésimée 2019 de Vauxbuin était de 808 habitants.

Sigles utilisés dans le tableau ci-dessus :

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

Définition des ratios :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

FIN DE LA PRÉSENTATION

